

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 040 CA

SEANCE du 13 décembre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le treize décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ, M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Chantal DEJEAN-DUPEBE

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Subvention SOLI'AL 2022

Soli'AL est une association du Groupe Action logement dédiée à l'accompagnement des salariés et /ou locataires confrontés à une problématique de logement.

Dans un contexte de crise sanitaire, Soli'AL, bénéficiaire de moyens supplémentaires alloués par le Groupe Action Logement, renforce ses actions de soutien aux locataires pour faire face au risque d'impayés de loyers. Ainsi, Soli'AL propose aux organismes bailleurs adhérents un nouveau dispositif de prévention des impayés. Il s'agit d'octroyer des aides de nature financière et/ou des mesures d'accompagnement social à des locataires (salariés ou non) fragilisés par la crise.

Au regard de l'impact de la crise énergétique sur les charges des locataires, l'OPH32 a souhaité adhérer à ce dispositif, levier supplémentaire pour aider les locataires en situation de fragilité.

A ce titre, conformément à la convention conclue le 25.07.2022, l'OPH32 s'engage à verser une subvention de 5 000 € qui sera abondée à hauteur de 200 % par Soli'AL.

Ce dispositif s'appuie sur un extranet, Soli'AIDE, mis à disposition de l'OPH32. Les demandes d'aides sont saisies dans l'outil par les bailleurs et les décisions sont prises par Soli'AL au fil de l'eau, dans le respect des conditions d'éligibilité inscrites dans la convention de partenariat signée avec l'OPH32.

L'avis du Conseil est sollicité.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, décide à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 5 000 €uros à l'association SOLI'AL au titre de l'exercice comptable 2022.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN, QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 21

Abstention : 0

Contre :